

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 avril 2008

1. Budget Primitif 2008 eau/assainissement

Xavier TRIEST, Conseiller Municipal et président de la commission finance, présente le Budget Primitif 2008 eau/assainissement, qui se présente comme suit :

- La section de fonctionnement s'équilibre à 46 438 euros
- La section d'investissement s'équilibre à 1 626 633 euros

2. Budget Primitif 2008 communal

Xavier TRIEST, Conseiller Municipal et président de la commission finance, présente le Budget Primitif 2008 communal, qui se présente comme suit :

- La section de fonctionnement s'équilibre à 223 249 euros
- La section d'investissement s'équilibre à 675 658 euros

3. Vote des taux d'imposition

Le Maire demande une augmentation des taux d'impositions pour l'année 2007, qui se résume comme suit :

- Taxe d'habitation : + 0.20 %, soit 10.70 %
- Taxe Foncière Bâtie : + 0.20 %, soit 15.70 %

4. Fixation des indemnités des élus

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-18, 2122-19 et 2122-23, le Conseil Municipal désigne Monsieur Xavier TRIEST Président de la séance.

Les indemnités de fonction des élus sont calculées par rapport à l'indice brut 1015 applicable aux agents de la Fonction Publique. Pour les communes de moins de 500 habitants, l'indemnité maximum qui peut être accordée au Maire est de 17 % de l'indice brut 1015, et pour les adjoints de 6.6 % de ce même indice.

5. Attribution du marché pour le réseau d'assainissement général

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a approuvé lors de sa séance du 14 février 2008, le dossier de consultation des entreprises portant sur le réseau d'assainissement général de la commune.

Il explique qu'il a réalisé une procédure « d'appel d'offre ouvert » prévue aux articles 57 à 59 du code des marchés publics. Un avis d'appel public à la concurrence est paru dans le Dauphiné et la Tribune. Suite au classement effectué par la Commission d'Appel d'Offres, il propose de retenir l'offre du groupement d'entreprises BRUN/RIVASI/MARCEL en application des critères du règlement de consultation.

Le marché a été passé selon la procédure « d'appel d'offre ouvert » et quatre offres ont été remises.